



PROPOSEZ À VOS LICENCIÉS DE PAYER LEUR COTISATION EN LIGNE !

Dans sa démarche d'innovation continue, la **Fédération Française de Football** a à cœur de proposer à ses clubs **de nouveaux services digitaux** qui leur facilitent la vie et leur permettent **de réduire les charges administratives**.

Depuis la saison 2017/2018, les clubs peuvent profiter **du service de dématérialisation des demandes de licences** qui permet aux adhérents de remplir **leur formulaire de demande de licence directement en ligne** (renouvellements et nouvelles demandes pour les joueurs amateurs et dirigeants).

Dans la continuité, dès le début de la saison 2018/2019, les clubs utilisant la dématérialisation des demandes de licences pourront également proposer aux adhérents qui le souhaitent **de payer leur cotisation en ligne par Carte Bancaire !**

Un nouveau service dans l'ère du temps qui facilitera le recouvrement des adhésions et qui **permettra aux clubs de gagner un temps précieux** en terme de gestion financière et administrative.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ? ACTIVEZ LE SERVICE DES A PRESENT DANS FOOTCLUBS

L'utilisation du service de paiement des cotisations en ligne nécessite l'ouverture d'un portefeuille électronique au nom de votre club auprès de notre prestataire de paiement LEMON WAY.



ÉTAPE 1

Vérifiez les coordonnées de votre club



ÉTAPE 2

Envoyez les documents officiels nécessaires à l'ouverture de votre portefeuille électronique

- Insertion de l'Association au journal officiel
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale de l'Association
- Statuts du club certifiés conformes à l'original
- Pièce d'identité en cours de validité du Président ou du Trésorier du club
- RIB au nom de l'Association



ÉTAPE 3

Paramétrez le montant des cotisations par catégorie de licences

Retrouvez en détail les explications de chacune de ces étapes dans les guides utilisateurs ci-dessous :

[TÉLÉCHARGEZ LE MANUEL](#)

[VOIR LA VIDÉO EXPLICATIVE](#)

COÛT DU SERVICE POUR LES CLUBS

Des frais de transaction seront imputés sur chaque cotisation payée en ligne.
Ces frais sont à la charge des clubs.

Pour la saison 2018/2019, pour chaque transaction ils seront de :

Coût fixe par transaction
0,12€

Coût variable par transaction
0,55%
du montant de la transaction

Exemple : pour une cotisation de 100 € payée en ligne par un licencié en une seule fois, le club percevra la somme de 99,33 €.

UNE FOIS LE SERVICE ACTIVE

Une fois le service activé, tous les adhérents qui effectueront leur demande de licence en ligne **auront la possibilité de payer leur cotisation** lors de la dernière étape du formulaire de demande de licence.

Chaque paiement sera notifié au club qui pourra suivre en temps réel le solde de son portefeuille électronique et en demander le virement du solde sur son compte bancaire à tout moment.

